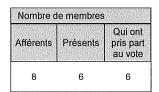
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2024



L'an 2024, le 24 Octobre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Presly s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOREAU Nicolas, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/10/2024.

Vote

A l'unanimité

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mmes: GRIVEL Christelle, LE PELLEY DUMANOIR Sophie, ROQUES Catherine, MM:, CLOZIER Cyrille, MANDRA Rodolphe, MOREAU Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher

Le:

Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. MANDRA Rodolphe

Excusés: M. BEDET Sébastien, M.LOHSE Philippe,

2024-24 – RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT-LA POSTE AGENCE COMMUNALE (LPAC)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de partenariat avec la Poste est arrivée à échéance le 26/09/2024.

Une nouvelle convention est proposée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 à 9 ans non reconductible, selon votre souhait.
 - L'accessibilité horaire minimum de l'agence postale est fixée à 12h par semaine
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins de vos citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1^{er} euro réalisé.
 - La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible
 - Une rémunération valorisant l'activité

Après avoir échangé ensemble, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas renouveler la convention avec la Poste
- arrêt du partenariat au 31/12/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures Pour copie conforme : En mairie, le 28/10/2024 Le Maire Nicolas MOREAU

(1) July 10350 July 10

Secrétaire de séance Rodolphe MANDRA

Transmis au contrôle de légalité le **3** 1.1 2024 Publication sur le site internet de la commune le 12/11/2024

Acte à classer

2024-24

ď

2

3

1

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL 2 2024-11-08T15-42-29.00 (MI256780779)

Identifiant unique de l'acte :

018-211801857-20241024-2024-24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT POUR LA GE

POINT DE CONTACT- LA POSTE AGENCE COMMUN

Date de décision : 24/10/2024

Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

9.1.5. Divers

Identifiant unique de l'acte

antérieur :

Acte:

2024 24.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Date 08/11/24 à 15:42

Date 08/11/24 à 15:42

Par SESTRE Corinne
Par SESTRE Corinne

Accusé de réception

Date 08/11/24 à 15:47

